

Prévention en santé : le Sénat trace la voie, la CNPS répond présent

Le 30 juin 2026, la Commission des Affaires Sociales du Sénat a rendu public un rapport d'information transpartisan sur la prévention en santé, porté par les sénatrices Marie-Do Aeschlimann, Marion Canalès et Nadia Sollogoub, sous la présidence de Philippe Mouiller.

Son constat est sans détour : « *Beaucoup de soin, mais peu de santé*. https://www.senat.fr/rap/r25-789/r25-789_mono.html

Le rapport formule 29 recommandations pour engager un véritable « virage préventif » : instauration d'un reste à charge zéro pour les actes de prévention, création d'un carnet de prévention numérique intégré à Mon Espace Santé, mise en place d'une coalition des opérateurs de prévention et adoption d'une grande loi de santé publique pluriannuelle.

Les sénatrices rappellent qu'environ 37 % des Français souffraient d'une pathologie chronique en 2023 — une proportion qui pourrait atteindre 43 % en 2035 — et appellent à mobiliser davantage l'ensemble des professionnels de santé de proximité, décrits comme les acteurs du « dernier kilomètre » de la prévention.

La position de la CNPS

La CNPS ne peut que souscrire pleinement aux conclusions de ce rapport.

Depuis plus de trente-cinq ans, nos professions œuvrent précisément dans ce champ : l'éducation à la santé et l'application de soins préventifs, en complémentarité de la médecine conventionnelle, pour lutter contre les maladies de dégénérescence évitables et contribuer à l'amélioration globale de la qualité de vie de nos concitoyens.

Notre Chambre se propose donc de prendre toute sa part dans cet effort national plus qu'indispensable, aux côtés des pouvoirs publics, de l'Assurance maladie, des collectivités territoriales et des professionnels de la santé de proximité que le rapport appelle à mieux mobiliser.

À retenir

Ce rapport conforte la démarche engagée par la CNPSD depuis plus de 10 ans pour que la prévention devienne une priorité. Parmi nos diverses actions, nous avons notamment réalisé une marche sur 8 jours au fil de la Loire, plus d'une cinquantaine d'ateliers animés par des professionnels de la santé et ouverts à tous publics afin que les participants deviennent « responsable et acteur de leur santé ». Le colloque du Palais du Luxembourg en janvier 2026 et nos échanges avec les ministères concernés autour du Certificat de bases en Sciences Biomédicales (CSBF) a aussi pour but placer les pratiques complémentaires dans un système de santé qui doit enfin faire toute sa place à la prévention.

La prévention nécessite une mobilisation non seulement des acteurs de la santé mais aussi et surtout des populations par l'éducation, l'information, ce qui est dans l'ADN de la CNPS et c'est en ce sens que nous serions ravis de venir en soutien à ce projet sur le terrain pour la viabilité de notre système de santé.

Guy Roulier

Président de la Chambre Nationale des Praticiens de la Santé (CNPS)